

**Exercice 2005 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile
pour Personnes Agées - Modification - Affectation des résultats de
fonctionnement du compte administratif 2004**

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par arrêté n° 2005-2909-05245 du 29 septembre 2005, M. le Préfet du Doubs a fixé le montant du budget de fonctionnement pour 2005 du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées à 435 806 € alors que le montant du budget de fonctionnement adopté par le Conseil Municipal du 26 février 2005 s'élevait à 453 940 €.

Il en résulte une diminution des crédits inscrits à ce jour au budget de 18 134 € et une modification, en conséquence, de la répartition budgétaire initiale.

Les dépenses autorisées, à hauteur de 435 806 €, seront couvertes par le versement de la dotation globale annuelle relevant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, pour solde par affectation des résultats constatés l'année n-1 (décret n° 21.448 du 8 mai 1981, circulaire 81.8 du 1^{er} octobre 1981).

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales a fixé les montants comme suit :

- versement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	404 494 €
- reprise partielle de l'excédent 2004	<u>31 312 €</u>
- crédits accordés «forfait annuel»	435 806 €

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal est appelé à approuver la proposition de modifications budgétaires et, en conséquence, à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant les ajustements de crédits suivants :

A) Dépenses d'exploitation

Imputations	Prévisions de crédit	Crédits accordés	Ajustement
011/60612 : Energie, électricité	430 €	551 €	+ 121 €
011/60613 : Chauffage	204 €	416 €	+ 212 €
011/60618 : Fournitures consommables	104 €	42 €	- 62 €
011/60621 : Carburants	3 174 €	3 711 €	+ 537 €
011/60626 : Fournitures hôtelières	679 €	0 €	- 679 €
011/606268 : Autres fournitures hôtelières	0 €	620 €	+ 620 €
011/60628 : Autres fournitures	474 €	262 €	- 212 €
011/6111 : Prestations à caractère médical	25 000 €	55 000 €	+ 30 000 €
011/6262 : Frais de télécom	701 €	250 €	- 451 €
012/6411 : Personnel titulaire	229 771 €	193 065 €	- 36 706 €
012/6415 : Personnel non titulaire	60 451 €	55 450 €	- 5 001 €
012/64511 : URSSAF	57 784 €	58 487 €	+ 703 €
012/6473 : Allocation chômage	7 346 €	2 346 €	- 5 000 €

Imputations	Prévisions de crédit	Crédits accordés	Ajustement
016/6155 : Réparations	5 660 €	3 700 €	- 1 960 €
016/61561 : Maintenance informatique	466 €	564 €	+ 98 €
016/6163 : Assurance transport	1 759 €	1 347 €	- 412 €
016/6184 : Cotisation	0 €	95 €	+ 95 €
016/6185 : Frais de colloque	2 295 €	2 200 €	- 95 €
016/6811 : Dotations aux amortissements	15 997 €	16 055 €	+ 58 €
Total des crédits de fonctionnement sur lesquels ont porté les ajustements	412 295 €	394 161 €	- 18 134 €
Total des crédits de fonctionnement hors ajustements	41 645 €	41 645 €	0 €
Total général des crédits de fonctionnement	453 940 €	435 806 €	- 18 134 €

B) Recettes d'exploitation

Imputations	Prévisions de crédits	Crédits accordés	Ajustement
002 : Excédent de fonctionnement 2004 affecté à la réduction des charges 2005	0 €	31 312 €	+ 31 312 €
017/73151 : Forfait de soins SSIAD - personnes âgées	444 087 €	401 283 €	- 42 804 €
017/73152 : Forfait de soins SSIAD - personnes handicapées	3 553 €	3 211 €	- 342 €
018/6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel non médical	300 €	0 €	- 300 €
019/775 : Produit des cessions d'éléments d'actifs	6 000 €	0 €	- 6 000 €
	453 940 €	435 806 €	- 18 134 €

En ce qui concerne le compte administratif 2004, le résultat excédentaire de fonctionnement de 77 312,12 € serait réparti de la façon suivante :

- 36 000 € au compte 10682 (excédents affectés à l'investissement)
- 31 312,12 € au compte 002 (excédent de fonctionnement affecté à la réduction des charges d'exploitation)
- 10 000 € au compte 002 (excédent de fonctionnement affecté au financement des mesures d'exploitation) qu'il convient de réaffecter en dépenses sur la ligne budgétaire 012/6411.50000.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer favorablement :

- sur la proposition de modifications budgétaires,
- sur l'affectation proposée des résultats de fonctionnement du compte administratif 2004 pour un montant global de 77 312,12 €,

- et donc à voter par décision modificative au budget de l'exercice courant les ajustements de crédits susvisés.

Budget SSADPA

Résultat de l'exécution du budget 2004

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires totales	A	190 294,90 €	437 498,00 €	627 792,90 €
	Titres de recettes émis *	B	190 379,32 €	437 307,85 €	627 687,17 €
	dont rattachements	C		0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	D	0,00 €		0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	E	32 959,00 €	431 198,00 €	464 157,00 €
	Engagements	F	31 791,26 €	359 995,73 €	391 786,99 €
	Mandats émis *	G	11 937,26 €	359 995,73 €	371 932,99 €
	dont rattachements	H		0,00 €	0,00 €
	Dépenses engagées non mandatées	I=F-G	19 854,00 €		19 854,00 €
	Dépenses engagées non rattachées	J=F-G		0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice (1)	Solde de l'exécution	B-G			
	Excédent		178 442,06 €	77 312,12 €	255 754,18 €
	Déficit	G-B			0,00 €
	Solde des restes à réaliser	D-(I+J)			
Excédent					
Déficit	(I+J)-D	- 19 854,00 €		- 19 854,00 €	
Résultat reporté (2)	Excédent		33 962,43 €	0,00 €	33 962,43 €
	Déficit				
Résultat cumulé (1 + 2)	Excédent		192 550,49 €	77 312,12 €	269 862,61 €
	Déficit				

* après déduction des annulations de titres et de mandats

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2003 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture 2004
INVESTISSEMENT	33 962,43 €		178 442,06 €	214 404,49 € (1)+(3)
FONCTIONNEMENT	172 727,90 €	172 727,90 €	77 312,12 €	77 312,12 € (1)-(2)+(3)
TOTAL	206 690,33 €	172 727,90 €	255 754,18 €	289 716,61 €

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.